

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Indre-et-Loire

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMUNE DE BOURNAN**

~~~~~  
**Séance du 30 mai 2023**

L 'an deux mil vingt-trois et le trente mai 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Charlie GILLET, maire de Bournan.

**Nombres de membres :**

*Afférent au conseil municipal : 11*

*En exercice : 11*

*Qui ont pris part aux délibérations : 9 (quorum atteint)*

**Présents :** Mmes LEDAY, ROBIN, HODIMONT-PARINET et MM. CHAUVREAU, GILLET, JALLET, LHERITIER, FOURRIER, RABOTEAU

**Absents excusés :** MM VILLION ET BOYER

**Secrétaire de séance :** Mélanie ROBIN

**Date de convocation :** 25/05/2023

**Date d'affichage :** 25/05/2023

*Le PV du 03 avril 2023 est approuvé.*

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

- Retrait de la délibération du 4 avril 2023 sur le vote des taux
- Délégation de signature au CAUE37
- Remboursement batterie lithium à Jean-Pierre JALLET
- Remboursement achat débroussailleuse à Charlie GILLET
- Voirie 2023

**2023-05-01 : RETRAIT DE LA DELIBERATION 2023-04-05 DU 04 AVRIL 2023 ET NOU-  
VEAU VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX**

M. GILLET Charlie, maire, donne lecture du courrier reçu de la préfecture d'Indre-et-Loire concernant la délibération 2023-04-05 du 4 avril 2023 sur le vote des taux des impôts locaux. Celle-ci doit être retirée car il n'est pas possible d'augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires plus que la taxe foncière sur le bâti ou le taux moyen pondéré des 2 taxes foncières.

Il faut donc voter de nouveau les taxes des impôts directs locaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité après délibération :

- **DÉCIDE** de retirer la délibération 2023-04-05 du 4 avril 2023 concernant le vote des taux des impôts directs communaux
- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour 2023 comme suit :
  - Taxe foncière sur le bâti 30,64 %
  - Taxe foncière sur le non bâti 33,43 %
  - Taxe d'habitation sur les RS 11,34 %

**2023-05-02 : DELEGATION DE SIGNATURE AU CAUE D'INDRE-ET-LOIRE POUR  
L'ACCORD-CADRE CONCERNANT LA RESTAURATION DE L'EGLISE**

M. GILLET Charlie, maire, informe le conseil municipal de l'avancée du projet de restauration de l'église de Bournan.

Le CAUE (avec l'ADAC) d'Indre-et-Loire vont constituer le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour un accord-cadre avec diagnostic en tranche ferme et mission complète sur les travaux en optionnel.

Le CAUE et l'ADAC aideront à l'analyse des offres.  
Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **AUTORISE** le CAUE d'Indre-et-Loire à constituer le dossier de consultation de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église par un accord-cadre, ainsi qu'à l'analyse des offres.
- **AUTORISE** le CAUE d'Indre-et-Loire à signer les marchés liés à l'accord-cadre

### **2023-05-03 : REMBOURSEMENT ACHAT BATTERIE LITHIUM A JEAN-PIERRE JALLET**

M. GILLET Charlie, maire, informe le conseil municipal que suite au vol dans l'atelier, une alarme a été installée par M. Jean-Pierre JALLET en urgence. Il a donné l'alarme à la commune. Mais il a dû acheter 4 batteries lithium sur internet pour le fonctionnement de l'alarme.

Le montant des batteries à lui rembourser est 135,06 € TTC.

M. Jallet ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de rembourser 135,06 € TTC à M. Jean-Pierre JALLET

### **2023-05-04 : REMBOURSEMENT ACHAT DEBROUSSAILLEUSE A CHARLIE GILLET**

M. GILLET Charlie, maire, informe le conseil municipal que suite au vol dans l'atelier, l'agent technique n'a plus de matériel d'espace vert pour travailler. M. Gillet a acheté en urgence une débroussailleuse d'occasion à un particulier. Le montant est de 100 € TTC.

Pour le moment, nous n'avons pas de retour de l'assurance pour le remboursement du matériels volés.

M. Gillet ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de rembourser 100 € TTC à M. Charlie GILLET

### **2023-05-05 : VOIRIE 2023**

M. Raboteau présente les résultats du marché des travaux de voirie 2023. C'est Vernat TP qui a eu le marché.

Le coût final est moins élevé que l'estimatif. Pour rappel, il était prévu :

Tranche ferme : « la Giborgère », rue des orchidées et une partie « La Bataillerie »

Tranche optionnelle : une 2<sup>e</sup> partie de « La Bataillerie »

Au vu du retour du marché, le montant des travaux serait :

- 14 406,30 € TTC pour la tranche ferme
- 3 648,00 € TTC pour la tranche optionnelle

Soit un total de **18 054,30 € TTC**

Il a été prévu 20 000 € au budget 2023. Il est demandé de valider ou pas la tranche optionnelle.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

**DECIDE** de réaliser également la tranche optionnelle (2<sup>e</sup> partir de « La Bataillerie »)

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Chats errants : aucune association ne veut récupérer les chats errants (inadoptables). Le coût de castration/stérilisation et d'identification est totalement à charge de la commune. Vu le nombre de chats, le coût serait financièrement trop élevé pour le budget (ou au détriment des travaux à réaliser). Il serait également nécessaire que les propriétaires de chats prennent leur responsabilité. Tous n'ont pas fait stériliser leur chatte qui peuvent aussi mettre bas sur la voie publique.

- Miroir en face église : il a été demandé si la commune pouvait poser un miroir en face de l'église. En effet, les véhicules lourds arrêtés au stop de la rue de l'Esves n'ont pas beaucoup de visibilité des véhicules arrivants de la rue principale. La commune se renseignera des tarifs dans un 1<sup>er</sup> temps.

**RAPPEL DES DELIBERATION DU 30 MAI 2023**

2023-05-01 : retrait délibération 2023-04-05\_du 4 avril 2023 - Approuvée

2023-05-02 : délégation signature CAUE 37 -Approuvée

2023-05-03 : remboursement batterie à M. JALLET - Approuvée

2023-05-04 : remboursement débroussailleuse à M. GILLET - Approuvée

2023-05-05 : voirie 2023 – Approuvée

**EMARGEMENT :**

Le Maire et président de séance, Charlie GILLET

La secrétaire de séance, Mélanie ROBIN